

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 14 novembre 2023 à 18h00

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	
2 AIX-LES-BAINS	T CAMUS Gilles	Pouvoir de Marina FERRARI
3 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
4 AIX-LES-BAINS	T DUBOUCHET-REVOL Karine	Arrivée après la 1 ^{ère} délibération
5 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
6 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
7 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	Pouvoir de Claudie FRAYSSE
8 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Arrivée après la 1 ^{ère} délibération
9 AIX-LES-BAINS	T MOREAUX-JOUANNET Isabelle	Pouvoir de Lucie DAL PALU
10 AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	
11 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
12 AIX-LES-BAINS	T POILLEUX Nicolas	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
13 AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	
14 BOURDEAU	S ARDOUVIN Michel	
15 BRISON SAINT INNOCENT	T MASSONNAT Marthe	Pouvoir de Jean-Claude CROZE
16 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	Pouvoir de Danièle BEAUX-SPEYSER
17 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
18 ENTRELACS	T COCHET Claire	
19 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
20 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
21 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
22 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
23 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASE Patrick	
24 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
25 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
26 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
27 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
28 MERY	T FONTAINE Nathalie	
29 MERY	T ROULET Stéphane	
30 MOUXY	T FILIPPI Laurent	
31 MOUXY	T RAVANNE Catherine	
32 PUGNY CHATENOD	T CROUZEVIALLE Bruno	
33 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
34 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
35 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
36 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
37 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
38 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
39 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
40 VOGLANS	T BERNON Martine	Pouvoir d'Yves MERCIER

17 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS
BOURDEAU
MOTZ
SERRIERES EN CHAUTAGNE
VIONS

BRAUER Michelle
DRIVET Jean-Marc
CLERC Daniel
TOUGNE-PICAZO Brigitte
ARRAGAIN Manuel

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 7 novembre 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 22 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 38 présents et 8 procurations

Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

DÉLIBÉRATION

N° : 4 Année : 2023

Exécutoire le : 16 NOV. 2023

Publiée / Notifiée le : 16 NOV. 2023

Visée le : 16 NOV. 2023

FINANCES Budget Principal

AP/CP 028 – Aménagements cyclables du Nord du lac - Révision n°5

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac projette l'aménagement de mobilité douce sur le territoire de la Chautagne, ce projet étant intitulé « Aménagement Nord du Lac ». L'objectif est de créer des liaisons douces entre la Via Rhôna et le lac du Bourget mais aussi d'améliorer les services pour les usagers.

Le montant initial de l'autorisation de programme était de 5 000 000 € TTC.

A la suite du débat relatif à la mise en place du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), le Conseil Communautaire du 25 mai 2021 a voté l'inscription d'une partie du projet en priorité 1bis et 2. L'inscription au PPI en priorité 1 est ainsi valorisée à 3 677 373,40 €, à réaliser entre 2021 et 2026. L'AP/CP a donc été modifié en conséquence.

Monsieur le Président propose de modifier le montant des crédits de paiement au regard des réalisations projetées pour 2023. L'autorisation de programme est inchangée.

Les montants et leurs programmations sont précisés dans le tableau annexé.

Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération approuvée par le conseil communautaire du 21 mars 2019 portant ouverture de la gestion du programme « Aménagements nord du lac » en APCP,

Vu la délibération approuvée par le conseil communautaire du 14 janvier 2020 portant révision n°1 pour ajustement des calendriers de réalisation,

Vu la délibération approuvée par le conseil communautaire du 19 janvier 2021 portant révision n°2 pour ajustement des calendriers de réalisation,

Vu la délibération approuvée par le conseil communautaire du 22 février 2022 portant révision n°3 pour ajustement des calendriers de réalisation,

Vu la délibération approuvée par le conseil communautaire du 24 janvier 2023 portant révision n°4 pour ajustement des calendriers de réalisation,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport.
- AUTORISE la modification des crédits de paiement relatif aux aménagements nord du lac.

Aix-les-Bains, le 14 novembre 2023



Le secrétaire de séance,
Florian MAITRE

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 40
- Présents et représentés : 48
- Votants : 48
- Pour : 48
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

APCP028 - Aménagements nord du lac - Révision 5

Annexe

OPÉRATION		APCP028 - Aménagement nord du lac	
Budget :	PRINCIPAL		
Impputation analytique :	143-20 et 143-20AP		
Montant initial de l'opération :	TTC		
Montant actualisé (révision n°1) :	5 000 000,00 euros	⇒	
Montant actualisé (révision n°2) :	5 000 000,00 euros	⇒	
Montant actualisé (révision n°3) :	3 457 198,22 euros	⇒	
Montant actualisé (révision n°4) :	3 677 373,40 euros	⇒	
Montant actualisé (révision n°5) :	3 677 373,40 euros	⇒	
DÉPENSES		Voté	Proposé
Dépenses réalisées 2017		339 049,95	339 049,95
Dépenses réalisées 2018		24 390,90	24 390,90
Dépenses réalisées 2019		399 757,37	399 757,37
Dépenses réalisées 2020		220 175,18	220 175,18
Dépenses réalisées 2021		685 644,73	685 644,73
Dépenses réalisées 2022		173 066,82	173 066,82
Dépenses programmées 2023		773 000,00	583 000,00
Dépenses programmées 2024		1 062 288,45	1 252 288,45
TOTAL		3 677 373,40	3 677 373,40
FINANCIEMENTS prévus :		Proposé	
Subventions attendues		2 360 000,00	
dont subventions perçues 2018		195 703,86	
dont subventions perçues 2019		83 599,00	
dont subventions perçues 2019		218 100,00	
F.C.T.V.A. théorique		148 000,00	
Emprunt		0,00	
Autofinancement		1 169 373,40	
TOTAL		3 677 373,40	

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 4 : Budget Principal - AP/CP 028 - Aménagements cyclables du Nord du lac - Révision n.5 -

Date de transmission de l'acte : 16/11/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 16/11/2023

Numéro de l'acte : d4754 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20231114-d4754-DE

Date de décision : 14/11/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgétaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions

